

## **règlement de consultation**

Maitre de l'Ouvrage : Commune de BUELLAS

Marché dont le montant se situe au dessous des seuils des marchés publics

**Date limite de réception des offres : vendredi 3 septembre 2021 à 12h00**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION REALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL

1. **Objet de la consultation** La présente consultation concerne la conception graphique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal de BUELLAS , édité 1 fois par an.
2. **Durée** Le marché est conclu pour une période de 3 ans à compter de la notification.
3. **Critères d'attribution** : L'offre sera appréciée en fonction de :
  - Prix : 50% -
  - Valeur technique : 30% -
  - Délais : 20%

La valeur technique sera jugée au regard de la qualité du papier et de l'impression des échantillons fournis. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'auditionner, au maximum, les candidats arrivant dans les 4 premiers au terme de la présente analyse. Le cas échéant, les auditions auront lieu la semaine du 10 septembre 2021

4. **Obtention du dossier de consultation** : site internet [lavoixdelain.fr](http://lavoixdelain.fr)

5. **Présentation des candidatures et des offres.** Chaque candidat présentera le Document Unique de Consultation, signé en double exemplaire :

le DUC est composé de 4 parties :

Première partie : Les conditions d'exécution administratives du marché

Seconde partie : Les conditions d'exécution techniques du marché

Troisième partie : Les conditions d'exécution financières du marché

Quatrième partie : Les conditions particulières d'exécution du marché (représentée par l'offre du candidat via le cadre de réponse technique)

### **Condition d'exécution administrative du marché**

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir,

si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. –

- Les documents et renseignements aux fins de vérification de l'aptitude du candidat individuel ou de chacun des membres du groupement à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles (DC2 ou équivalent)
- Un cadre d'acte d'engagement (A.E.) dûment complété pour valoir offre de prix Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. L'acte d'engagement sera signé par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. - Un mémoire technique présentant les références du candidat, la composition de l'équipe qui travaillera à l'élaboration des bulletins municipaux pendant toute la durée du marché, tout élément que le candidat jugera utile. –
- Un relevé d'identité bancaire Pièces à fournir par l'attributaire : Seul le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché est tenu de justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (article 55-II-2°).
- A cette fin, il DOIT produire, avant attribution (article 51 du décret 'marchés publics') : - une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale date de moins de six mois (URSSAF ou équivalent) ; - les certificats fiscaux ou une attestation délivrés par les administrations et organismes compétents ; - les documents à fournir dans le cadre du respect des obligations issues du droit du travail par les entreprises établies à l'étranger ou en cas de travail détaché ; - un extrait de registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou document équivalent ; - le jugement si le candidat est en redressement judiciaire ;
- le cas échéant, une attestation d'assurance pour la garantie décennale. Renseignements complémentaires : Mairie de BUELLAS à [secretariat@buellas.fr](mailto:secretariat@buellas.fr)
- Conditions de remise des plis : Les offres de prix devront être envoyées à [secretariat@buellas.fr](mailto:secretariat@buellas.fr). Ou par voie postale : **10 rue de la mairie 01310 BUELLAS**. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

### Condition d'exécution technique du marché

- Tirage : 900 exemplaires.
- propositions d'une nouvelle charte graphique par la PAO de l'entreprise.
- Format : A5 (fournir un modèle de l'ancien bulletin à chaque candidat).
- Travail remis par mail ou autre moyen informatique de fin octobre au 10 décembre pour signature du BAT
- Pagination entre 56 et 64 pages environ (plus encart couleur pour page centrale et calendrier des fêtes)

## Bulletin municipal de Buellas – demande de Prix

- Nombreuses photos couleurs à insérer
- Conseils pour la mise en page du bulletin.
- Impression en quadrichromie
- Papier : qualité glacée ou autre suggestion (sur échantillon)
- Bon à tirer avec choix des polices au 10 décembre
- Livraison impérative le 22 décembre pour distribution semaine 52 (entre Noël et jour de l'An)

### **Conditions financières**

Prix :

- offre HT pour l'édition 2022 (éditée en décembre 2021)
- offre totale de 2022 à 2024 soit 3 éditions

L'offre indiquera :

- Le prix global sur une base de 900 exemplaires par an
- Le prix par centaine supplémentaire

